



# Programme AVOT OUBANIM

## Parachat Terouma



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire

1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 25, verset 11

### Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- Les indices précédés d'une bulle
- Les remarques et commentaires sont en retrait

*Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.*

### PARACHA

La Paracha de Terouma parle de la **fabrication des ustensiles du Michkan.**

Le Aron (l'arche sainte dans laquelle étaient gardées les Tables de la Loi) était composé de **trois boîtes** : une **boîte en or**, contenant une **boîte en bois**, qui contenait elle-même une **boîte en or**. Le bois de la boîte centrale n'était donc pas visible, puisqu'il était entouré d'or, à l'intérieur et à l'extérieur. Le Aron, qui contenait de l'or à l'intérieur et à l'extérieur, rappelle le principe suivant (énoncé dans la Guemara Yoma, page 72) : **"Tout Talmid 'Hakham qui n'est pas à l'intérieur comme à l'extérieur n'est pas un Talmid 'Hakham."** En rapport avec cette sincérité attendue d'un Talmid 'Hakham, la Guemara Brakhot (page 28) raconte que lorsque Rabbane Gamliel était le prince d'Israël, il a décrété que tout élève qui n'était pas à l'intérieur comme à l'extérieur ne pouvait pas rentrer au Beth Hamidrach.

Plus tard, lorsqu'on a remplacé Rabbane Gamliel par Rabbi Elazar ben Azaria, la première chose qu'a fait ce dernier, c'est d'enlever le gardien de la porte. D'autoriser **tout celui qui voulait entrer au Beth Hamidrach à y entrer tel qu'il était.** Et quatre cent bancs ont été ajoutés au Beth Hamidrach.

Suite en page 2

**PARACHA SUITE**

**?** Qui était ce gardien de porte ? Comment pouvait-il savoir quelle était l'intériorité de chacun, et évaluer si elle correspondait à ce qu'il montrait de lui-même (et s'il pouvait donc ou pas le laisser entrer au Beth Hamidrach) ? Pouvait-il lire dans ses pensées ?

Parmi les nombreuses réponses qui ont été données à cette question, il y a celle du Rabbi de Gourzatsal, qui explique qu'il ne s'agissait pas d'un gardien humain, mais de la proclamation de Rabbane

Gamliel ("Tout celui qui n'est pas à l'intérieur comme à l'extérieur ne peut pas entrer au Beth Hamidrach»). **Cette proclamation amenait chaque élève à s'introspecter.** Et celui qui trouvait qu'il n'était pas à la hauteur d'une telle exigence s'empêchait lui-même d'entrer au Beth Hamidrach.

Plus tard, Rabbi Elazar ben Azaria a enlevé ce décret, et a dit : "Que tout celui qui veut étudier la Torah vienne l'étudier ! **Cette étude l'aidera à arranger même son intériorité**".

Choul'han 'Aroukh, Chapitre 90, Halakha 11

**HALAKHA**


Le Choul'han 'Aroukh dit que celui qui a une synagogue dans sa maison mais n'y entre pas pour y prier est appelé un **mauvais voisin, et entraîne l'exil pour lui et ses enfants.**

Le Michna Broura dit que s'il y a **deux synagogues dans une ville, il est bon d'aller dans la plus éloignée**, car on est récompensé pour chaque pas qu'on fait pour aller à la synagogue.

**?** Pourquoi est-il appelé "mauvais voisin" ?

Le Michna Beroura explique qu'un mauvais voisin, c'est quelqu'un qui ne rend jamais visite à ses voisins ; qui vit avec la mentalité de "Chacun pour soi".

Le Michna Beroura va jusqu'à dire que même **s'il n'y a pas Minyane dans cette synagogue, il faut quand même y aller** au lieu de prier chez soi.

Celui qui prie en Minyane chez lui, par contre, n'est pas considéré comme mauvais voisin s'il ne prie pas dans la synagogue de son immeuble.

Toutefois, **en priant en Minyane chez lui** au lieu d'aller à la synagogue, **il n'est pas considéré comme**

**fréquentant une synagogue.** Sauf si la pièce où le Minyane prie chez lui est tout le temps réservée à l'étude de la Torah ou à la prière. Dans ce cas, elle est considérée comme une synagogue.

**?** Pourquoi le Choul'han 'Aroukh est-il sévère au point de dire que celui qui ne fréquente pas la Synagogue entraîne l'exil pour lui-même et ses enfants ?

Le Michna Broura dit que cette affirmation n'est pas une invention du Choul'han 'Aroukh. **C'est un Passouk explicite qui dit qu'Hachem va déraciner tous Ses mauvais voisins de leur terre.**

Inversement, celui qui va à la synagogue matin et soir méritera une longue vie, comme l'indique le Passouk qui dit : "Heureux l'homme qui M'entend, et qui fréquente assidûment Mes portes jour après jour. Et celui qui M'a trouvé trouvera la vie."

MICHNA



Cette Michna nous dit : "On peut louer un champ labouré d'un non-juif pendant l'année de Chemita. Mais pas d'un juif."

**Il est permis, pendant l'année de Chemita, de faire avec un non-juif un contrat disant que ce dernier nous fournira, à la sortie de la Chemita, un champ déjà labouré avec des sillons préparés.** Car lorsque le non-juif va, pendant la Chemita, labourer le champ et y faire des sillons, **il le fait pour lui-même.** En effet, cela lui permet de demander ensuite un prix plus élevé au juif qui l'achètera. Et on ne considère donc pas qu'il a fait ces travaux pour le juif.

Par contre, il n'est pas permis de faire ce même contrat avec un juif que l'on peut soupçonner de labourer pendant la Chemita. Car **cela fait fauter ce dernier.** Cela l'encourage à labourer son champ pendant la Chemita. Et même si l'acheteur juif n'acquière pas le champ tout de suite après la Chemita (et qu'il laisse donc au vendeur juif la possibilité de labourer son champ après la Chemita), ce n'est pas permis. Car puisque ce juif est susceptible de labourer pendant la Chemita, on craint qu'il soit tenté de le faire malgré le délai accordé.

La Michna continue en disant : "Et **on peut encourager un non-juif pendant la Chemita, mais pas un juif**". Cela signifie que si, en se promenant pendant la Chemita, on voit un non-juif en train de labourer son champ, on peut l'encourager à continuer à agir ainsi par des mots tels que : "Bravo ! Qu'Hachem vous aide !" Mais on ne peut pas en faire de même avec un juif, pour ne pas l'inciter à fauter.

La Michna conclut en disant qu'on peut saluer les non-juifs, pour maintenir la paix entre eux et nous. La Guemara Guittine (page 62) demande : "Après avoir dit qu'on peut les encourager et les bénir, était-il nécessaire de dire qu'on peut les saluer ?" Et elle répond que **la Michna parle du cas où on les salue le jour de leur fête.**

Parce qu'effectivement, il y a une Beraïta qui dit qu'on ne peut pas rendre visite à un non-juif dans sa maison, le jour de sa fête, pour le saluer. Mais si on le rencontre dans la rue, on peut le saluer, pour maintenir avec lui des rapports de paix.

Michlé, Chapitre 16, Verset 24

KÉTOUVIM  
HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "**Des paroles délicieuses sont comme la douceur du miel : elles sont sucrées pour l'âme, et une guérison pour les os.**"

? De quelles paroles s'agit-il ?

Rachi explique qu'il s'agit des **paroles de Torah.** Lorsqu'elles sont bien dites (d'une manière délicieuse), elles sont bonnes pour l'âme et pour le corps.

Lorsque le roi Chlomo parle de la guérison des os, il parle en fait du corps entier, que les os soutiennent.

Le Métsoudat David, quant à lui, explique qu'il est agréable et efficace, pour l'âme et pour le corps, d'écouter une personne qui sait accommoder ses paroles (dans n'importe quel domaine : Moussar, vie quotidienne etc...), c'est-à-dire qui **sait dire**



**avec douceur des mots agréables. Les gens l'aimeront, et respecteront ses opinions.**

Le Ralbag aussi explique que des **paroles agréables qui sont dites par un Sage sont bénéfiques pour l'âme et pour le corps.**

Par contre, lorsque le Sage parle sans douceur, il rend malade l'âme et le corps celui qui l'écoute.

C'est pourquoi il est tellement **important que les 'Hakhamim s'expriment de manière douce et agréable.** Cela procure un plaisir à l'âme intelligente, et aide le corps à se réparer, et à extraire de lui les maladies physiques et les mauvais traits de caractère.

**Les paroles dites de manière douce et agréable sont vitales pour l'auditoire qui est venu les écouter.**



## NÉVIIM PROPHÈTES

La Paracha de Térouma parle de la **construction du Michkan** (Tabernacle). Sa Haftara parle de la **construction du Beth Hamikdach** (Temple de Jérusalem).

Le **Beth Hamikdach a été construit par le roi Chlomo**. Cette construction a commencé la quatrième année de son règne, et elle a duré sept ans, jusqu'à l'inauguration.

La Haftara nous raconte qu'**Hachem a donné une très grande sagesse au roi Chlomo**. Et qu'en raison de celle-ci, le roi de Tsour (qui s'appelait 'Hiram, et qui avait déjà contracté une alliance avec le roi David) a contracté une alliance avec lui, pour s'associer aux travaux de préparation du Beth Hamikdach. Et effectivement, le Malbim nous dit qu'il y avait une grande amitié entre le roi Chlomo et 'Hiram.

La Haftara raconte que **Chlomo a engagé trente mille hommes**, qui ont été envoyés à la frontière du Liban pour couper du bois.

Par ailleurs, 'Hiram a aussi nommé des hommes (dans son territoire) pour couper du bois. Et ce n'était pas les mêmes bois : il fallait des grands troncs (que 'Hiram a fourni), et des troncs normaux (que les ouvriers du roi Chlomo ont coupés).

Le texte nous raconte :

- que le chef des trente mille hommes, responsable de leur travaux, s'appelait Adoniram ;
- que les trente mille hommes étaient divisés en trois groupes de dix milles ;
- que **chaque groupe travaillait un mois, puis rentrait chez lui après avoir été relayé par un autre groupe** (chaque groupe restait donc un mois sur place, puis deux mois à la maison) ;
- qu'il y avait cent cinquante mille hommes qui taillaient des pierres dans des montagnes, puis les descendaient sur leur dos jusqu'à la vallée, où elles étaient transportées dans des charrettes, jusqu'à l'endroit du Beth Hamikdach ;
- que sur ces cent cinquante mille hommes, il y avait trois mille trois cent responsables, qui contrôlaient les travaux des autres (il y avait donc environ un contrôleur pour quarante cinq hommes).

**Il en va de même pour nous : chaque fois qu'une synagogue ou une Yéchiva est construite, même si l'édifice est construit par des non-juifs, l'esprit qui y règne dépend des pensées des initiateurs du projets (qui sont, eux, les vrais constructeurs).**

Et ailleurs, le texte nous dit qu'il y avait encore trois cent responsables du tout, qui contrôlaient, chacun, cinq cent personnes. La **construction du Beth Hamikdach était donc extrêmement bien organisée**.

La Haftara nous dit que **les travaux de construction du Beth Hamikdach ont commencé quatre cent quatre-vingt ans après la sortie d'Égypte**.

Le Malbim :

- fait remarquer que de même qu'il y a eu quatre cent quatre-vingt ans entre le Michkan et la construction du premier Beth Hamikdach, **il y a aussi eu quatre cent quatre-vingt ans entre la destruction du premier Beth Hamikdach et la reconstruction du second Beth Hamikdach à l'époque d'Ézra** ;
- dit que le chiffre quatre cent quatre-vingt correspond à quelque chose de très important dans le ciel.

Après avoir décrit précisément le Beth Hamikdach (ses mesures, ses matériaux etc...), la Haftara se termine par un message envoyé par Hachem au roi Chlomo, par l'intermédiaire du prophète A'hiya Hachiloni, en pleine construction du Beth Hamikdach : "Cette maison que tu construis, aussi somptueuse soit-elle, ne pourra accueillir la présence d'Hachem que **si tu t'engages, toi et le peuple, à aller dans les Mitsvot d'Hachem**".

**?** Pourquoi avoir dit "que tu construis" ? Ce n'est pas le roi Chlomo qui construisait le Beth Hamikdach, mais les ouvriers !

Hachem dit à Chlomo : "Sache que **l'essentiel de cette construction dépend de tes pensées**. Si tu as des pensées élevées (tu désires que cette maison accueille la présence d'Hachem et aide ceux qui y viennent à progresser dans Son service), Hachem résidera dans cette maison. Les ouvriers construisent le Beth Hamikdach physiquement ; mais ce qui construit son essence, ce sont tes pensées".

## HISTOIRE

Cette histoire a commencé il y a environ 70 ans...

Pin'has, un jeune père de famille, a appris, suite à des examens médicaux, qu'il avait une **maladie rare et grave**, que les médecins n'étaient pas en mesure de guérir ; et qu'il ne lui restait, selon eux, que quelques semaines à vivre...

Pin'has était jeune, et sa femme et leurs deux enfants aussi. Il n'était pas prêt à quitter ce monde !

Il a décidé d'aller voir le 'Hazon Ich, pour lui raconter son histoire et lui demander une **Brakha pour qu'il vive longtemps**.

A cette époque, le voyage à Bné Brak en bus était épuisant. Pin'has a donc décidé de rassembler ses quelques économies pour le faire en voiture.

La location de la voiture lui a coûté cinq liras (une somme énorme à l'époque). Mais peu importait à Pin'has ! Son argent était beaucoup moins important que le danger qu'il courait, et il était prêt à tout pour obtenir la Brakha du Tsadik !

Après un voyage long et épuisant, Pin'has est arrivé chez le 'Hazon Ich, et il y est entré en tremblant. Lorsqu'il a pu parler au Rav, il lui a raconté son histoire en pleurs, et lui a dit qu'il ne pouvait imaginer de mourir si jeune, en laissant derrière lui une veuve et des orphelins...

Le 'Hazon Ich l'a écouté patiemment et attentivement. Et lorsque Pin'has a terminé de parler, le Rav lui a demandé : "As-tu encore tes parents ?".

Pin'has était très étonné de la question. Mais, par respect pour le Rav, il a répondu : "Oui, D.ieu merci, ils sont encore vivants. Et j'espère qu'ils vivront jusqu'à

120 ans !"

Le Rav lui a demandé : "Combien d'argent as-tu dépensé pour venir à Bné Brak ?" Pin'has, à nouveau étonné, a répondu : "5 liras."

Le 'Hazon Ich a demandé : "Quand, pour la dernière fois, as-tu dépensé de l'argent pour tes parents ?" Pin'has s'est tu, honteux. Puis il a répondu : "Honnêtement, je ne me rappelle pas leur avoir fait du bien, ni même avoir dépensé une seule lire pour eux."



Un lourd silence a suivi. Puis le 'Hazon Ich a dit : "La Torah nous dit : 'Honore ton père et ta mère afin que tes jours se prolongent, et que ce soit bon pour toi.' Tu veux vivre longtemps, en bonne santé ? Une bonne vie, heureuse ? La Torah nous dit comment obtenir cela ! **Respecter les parents !**"

Tu as beaucoup peiné pour venir chez moi, même si tu n'étais pas sûr que j'y sois. Même dans le doute, tu as fait énormément d'efforts pour recevoir ma Brakha ! Pourtant, la Torah nous promet une récompense sûre et certaine ! "Honore tes parents (en investissant pour eux du temps, de l'argent, des efforts...), et tu vivras des années longues et bonnes !"

Le 'Hazon Ich a béni Pin'has, et Pin'has est sorti bouleversé de cet entretien.

Depuis ce moment, il s'est investi corps et âme dans le respect de ses parents.

Les années sont passées et Pin'has a aujourd'hui plus de 90 ans. Il est en bonne santé, fort et vigoureux. Et il passe son temps à raconter son histoire à tous ceux qu'il rencontre !

*Question*

L'ambiance est à son comble chez la famille Cohen. En effet, aujourd'hui, c'est le mariage de leur sœur. Tout le monde est déjà prêt à partir quand madame Cohen se rend compte que, dans sa tenue, il manque un détail : les boucles d'oreilles. Elle cherche dans ses affaires une paire qui pourrait être assortie avec sa tenue mais elle n'en trouve pas. Très embêtée, elle se rend chez sa voisine, madame Dahan, et lui demande si elle n'aurait pas des boucles d'oreilles qui seraient assorties à sa tenue. Madame Dahan va vérifier et revient avec une paire qui selon elle pourrait être assortie. Elle la propose à Madame Cohen et, ravie, elle la trouve aussi assortie. Elle les prend et remercie profondément madame Dahan. Le mariage se passe parfaitement, mais à la fin de la soirée madame Cohen se rend compte qu'il lui manque une des deux boucles d'oreille. Très embêtée, elle la

cherche dans toute la salle mais en vain.

Le lendemain, elle se rend chez sa voisine et lui relate confuse qu'elle a perdu une des deux boucles d'oreille.

Madame Dahan la rassure en lui disant que cela peut arriver à tout le monde, non sans lui demander quand même un dédommagement. Madame Cohen consent évidemment, mais c'est alors qu'une discussion se crée quant à la somme du dédommagement : madame Cohen prétend que puisqu'elle a perdu une boucle d'oreille, elle doit rembourser la moitié de la valeur totale des deux boucles d'oreilles. Madame Dahan quant à elle est d'avis que puisqu'une boucle d'oreille seule ne vaut pas 50 % de la valeur totale mais seulement 20 %, madame Cohen doit lui rembourser 80 % de la valeur totale.

**GUEMARA**

Combien madame Cohen doit-elle à Madame Dahan : 80 % de la totalité des boucles d'oreilles ou bien seulement 50 % ?



- Divré Guéonim, Klal 96 alinéa 58
- Rav Péalim volume 3 'Hochen Michpat siman 8.

**RÉPONSE**

Selon le Zera Ya'akov rapporté par le Divré Guéonim, madame Cohen ne devra que 50 % de la valeur totale des boucles d'oreilles. Par contre, selon Rav Péalim, elle sera aussi responsable de la dévaluation de la deuxième boucle d'oreille et devra donc payer à madame Dahan 80 % de la valeur totale des boucles d'oreilles : 50 % pour celle perdue et 30 % pour la dévaluation de la deuxième boucle d'oreille.

**CHMIRAT HALACHONE***en histoire***LE CAS DE LA SEMAINE**

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "La Torah a sondé le cœur de l'homme et elle sait qu'il est capable de se garder de la faute du Lachon Hara."



Dina va dans un grand marché de Jérusalem pour acheter de la viande fraîche en l'honneur du Chabbath. Elle entend un boucher hurler depuis son étal : "Si vous voulez de la viande vraiment Cachère Laméhadrine, et vraiment fraîche, n'allez surtout pas ailleurs, tout se trouve chez moi !"

La vente à la criée de ce boucher formulée de cette façon est interdite. En effet, il insinue que les autres bouchers du marché ne proposent pas de viande avec un niveau de surveillance comparable au sien, ou encore que leur viande n'est pas si fraîche. Or il est interdit de dire du mal des biens du prochain, puisque cela peut causer du tort, comme dans notre cas avec des commerçants au sujet de leur marchandise.

**QUESTION**

Le boucher peut-il appâter de cette façon Dina ?

*Réponse*

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com